

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU MARDI 29 MAI 2012**

---

- LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.
  
- ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE AINSI QUE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DU SIDEAL POUR L'ANNEE 2011.
  
- VENTE D'UN TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES :  

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres envisage de construire un Hôtel Communautaire à Lumbres afin d'y regrouper l'ensemble de ses services. En conséquence, il est proposé de vendre à la C.C.P.L. pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées Section ZB n° 105 et ZB n° 106 d'une superficie de 64 ares.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité et un acte notarié sera dressé par Maître Nathalie OUTTIER, Notaire à Lumbres.
  
- RETROCESSION DES VRD DE LA ZAC DES SARS A LA COMMUNE POUR L'EURO SYMBOLIQUE : les parcelles concernées sont cadastrées Section ZC n<sup>os</sup> 105, 107, 110, 112, 113, 115, 141, 143 et 144.  

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et un acte notarié sera rédigé par Maître Nathalie OUTTIER, Notaire à Lumbres.
  
- ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE AU 31/12/2011 DE LA SEM ADEVIA RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LES SARS ».
  
- ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA PROLONGATION DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES SARS, jusqu'au 12 Juin 2013, compte tenu de la commercialisation du dernier terrain en cours (compromis signé) et la rétrocession des espaces verts et voirie en cours.
  
- ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES ETOILES D'ARGENT » D'UN MONTANT DE 350 €.

- **DEMANDE DE SUBVENTION :**

La voirie et les trottoirs de la Rue Candide Couzin sont fortement dégradés voire même dangereux pour les usagers notamment aux abords de l'école.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **33 060 € H.T.**

La réalisation de ces travaux va entraîner un effort financier important de la part de la Commune. Il est donc indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour cette opération.

Une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire sera donc sollicitée. La Commune s'engage à réaliser les travaux et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions demandées pour cette opération.

- **IMPLANTATION D'UN POSTE EDF CHEMIN DE MOMBREUX SUR LE DOMAINE PUBLIC,** ERDF envisageant de déplacer le poste « Pisciculture – 2 » actuellement installé en domaine privé.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et une autorisation a été donnée à ERDF pour déposer une déclaration préalable exemptée de permis de construire pour mener à bien ce projet.

- **RETROCESSION DES VRD DE LA CITE DES CASTORS A LA COMMUNE POUR L'EURO SYMBOLIQUE :**

Il est désormais possible de procéder à une enquête d'utilité publique.

Le dossier d'enquête comprendra :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Un plan parcellaire,
- Un plan topographique,
- La liste des propriétaires des parcelles comprises dans l'emprise du projet.

Ce dossier, qui sera soumis à enquête publique, est adopté à l'unanimité et Monsieur Edouard NORMAND sera nommé par arrêté municipal Commissaire Enquêteur.

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PENDANT LE MOIS DE JUILLET 2012 :**

Le fonctionnement de l'ALSH du mois de Juillet avait été évoqué lors de la séance du 29 Mars dernier. Cependant, suite aux observations des services de la Caisse d'Allocations Familiales, des modifications doivent être apportées à ce qui avait été voté.

En conséquence, l'Accueil de Loisirs fonctionnera dans les locaux de l'Ecole Jules Guesde, salles Michel Berger et Léo Lagrange, à l'Ecole Roger Salengro, à l'Ecole Suzanne Lacore et dans les salles de réunion de la Mairie.

Cet Accueil de Loisirs accueillera les enfants de 3 ans déjà scolarisés à 16 ans. Il sera ouvert **du 09 au 30 Juillet 2012** tous les jours de la semaine de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 sauf les samedis et dimanches.

Un accueil péricentre à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera mis en place. Celui-ci est progressif de 08 h 00 à 09 h 00 et dégressif de 17 h 00 à 18 h 00 dans les locaux de l'Ecole Jules Guesde.

Une pause méridienne sera instaurée aux enfants souhaitant se restaurer dans la cantine de l'Ecole Roger Salengro.

L'effectif prévu est de 250 enfants maximum (dont 60 environ âgés de 3 à 6 ans). Ce Centre sera encadré par une Directrice, 2 Directeurs Adjointes et 26 Animateurs maximum.

Les Directeurs Adjointes percevront **55 euros par jour**.

Les Animateurs seront rémunérés à raison de 6 heures par jour d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, à savoir :

- pour les animateurs non diplômés : sur la base du **SMIC**,
- pour les animateurs ayant suivi le stage de base BAFA : **SMIC + 5 %**,
- pour les animateurs ayant suivi le stage d'approfondissement BAFA : **SMIC + 10 %**.

Les journées consacrées à la préparation et au rangement à la fin du Centre seront payées au taux journalier.

Pour les séjours en camping, chaque nuitée sera rémunérée à raison de 3 heures au taux journalier.

La participation aux frais de fonctionnement demandée aux familles est la suivante :

- pour les **Lumbrois** pour l'ensemble de la session :

Quotient Familial	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants	Par enfant supplémentaire
> 617	50 € - notification CAF	100 € - notification CAF	150 € - notification CAF	50 € - notification CAF
De 618 à 900	50 €	100 €	150 €	50 €
De 901 et plus	80 €	150 €	205 €	50 €
Non allocataire	80 €	150 €	205 €	50 €

- pour les **non Lumbrois** pour l'ensemble de la session :

Quotient Familial	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants	Par enfant supplémentaire
> 617	95 € - notification CAF	175 € - notification CAF	245 € - notification CAF	75 € - notification CAF
De 618 à 900	105 €	195 €	275 €	80 €

De 901 et plus	115 €	215 €	305 €	85 €
Non allocataire	115 €	215 €	305 €	85 €

Pour les allocataires CAF dont le quotient familial est inférieur à 617 €, la notification d'aide aux temps libres Accueil de Loisirs devra obligatoirement être jointe à l'inscription pour bénéficier de la participation de la CAF.

La garderie sera facturée **20 € par enfant** pour l'ensemble de la session de l'Accueil de Loisirs.

Le prix des repas est fixé à :

- **2,78 €** pour les Lumbrois,
- **3,23 €** pour les non Lumbrois.

Cette proposition remplace et annule celle du 29 Mars 2012.

- **CREATION D'UN ECHELON SPECIAL DE LA CATEGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (HORS FILIERE TECHNIQUE) :**

A ce jour, au sein du personnel, deux agents peuvent prétendre à cet avancement (100 % du quota promouvable). Ils seront promus à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012. Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une première esquisse qui lui a été remise pour l'aménagement des abords de l'Eglise. Celle-ci n'est pas définitive et sera en outre modifiée en fonction des parties réellement rétrocédées par l'Association Diocésaine.

- **DISTRIBUTION DES PRIX DANS LES ECOLES :**

Celle-ci aura lieu à :

- **L'Ecole Suzanne Lacore** : le *Jeudi 28 Juin à 14 h 00,*
- **L'Ecole Roger Salengro** : le *Vendredi 29 Juin à 14 h 00,*
- **L'Ecole Marie Curie** : le *Samedi 30 Juin à 11 h 30.*